



Championnat des Bagadoù Divroet Règlement

I. Conditions générales.

Article 1. BAS Divroet et XXXXXXXX organisent le **Championnat des Bagadoù Divroet**, ouvert aux groupes en **formation** ou évoluant en **5^e catégorie**, à **jour de cotisation**.

Article 2. Le concours est ouvert aux groupes **complets** (disposant des trois pupitres représentés) ou **incomplets** (défaut d'un pupitre), le bagad étant défini comme orchestre comprenant cornemuses écossaises, bombardes et batterie. L'inscription est libre de droits.

Article 3. Les autres instruments sont autorisés, du moment qu'ils restent minoritaires dans l'effectif du bagad et parce qu'ils ont une existence avérée comme moyen d'expression instrumentale de la musique bretonne. Sont concernés :

- Les bombardes d'autres tonalités que le Sib.
- Le biniou kozh (toutes tonalités).
- La veuze (toutes tonalités).
- Les cornemuses écossaises de tonalité autres que Sib.
- Les clarinettes.
- Les saxophones.
- L'accordéon diatonique ou chromatique.
- Le violon.
- La vielle.
- Les tambours (napoléonien, champêtre, de clique).

Un court intermède chanté est toléré, dans l'esprit de la tradition.

Article 4. Les percussions autres que celles spécifiées à l'article 2 peuvent être utilisées. Ne sont pas autorisés les instruments à cordes ou à lames frappées.

Article 5. Une semaine avant le concours, les groupes participants sont tenus d'adresser par courrier ou e-mail au secrétariat de BAS Divroet ou au coordinateur concours (voir annexe en fin de règlement pour les coordonnées) :

- La liste des musiciens.
- Le contenu du programme et des sources.

Article 6. Une suite réglée (tripartite ou quadripartite) correspondant à un terroir déterminé (ex : Montagne, Loudéac) peut être, lors du concours, organisée de manière différente (inclusion d'airs exogènes à ce terroir, ordre non respecté). Dans le cas contraire, le groupe Divroet se verra imputer une pénalité de déclassement.

Article 7. Les **formateurs ou animateurs extérieurs aux bagadoù** concourants peuvent les accompagner et jouer avec eux, **à raison d'un par pupitre maximum.**

Article 8. La présence de **sonneurs membres ou extérieurs du groupe Divroet concourant évoluant dans une catégorie supérieure du Championnat National des Bagadoù de Sonerion** est autorisée **à hauteur de 1/4 de l'effectif de chaque pupitre.** Dans le cas contraire, le groupe Divroet se verra imputer une pénalité de déclassement. Le responsable concours statuera sur tout autre cas particulier se présentant.

Article 9. BAS Divroet se réserve le **droit de modifier la durée des prestations et l'ordre de passage** (après consultation des participants) si les contraintes de l'organisation l'imposent.

II. Conditions particulières.

Article 10. Les bagadoù présenteront une **suite libre de musique bretonne comprenant au moins une danse.** Le contrepoint et l'harmonie sont autorisés. Les compositions contemporaines respectant la démarche orchestrale de la musique de bagad sont admises. La durée d'interprétation sera comprise autour de 8 minutes.

Article 11. Le jury sera composé dans la mesure du possible, de :

- 2 juges d'ensemble.
- 2 juges cornemuses.
- 2 juges bombardes.
- 2 juges caisse claire.
- 1 juge percussion (à défaut un juge caisse claire peut prendre en compte la percussion).

Le jury établira un classement. Il s'engage à restituer des commentaires qui seront remis en forme par BAS Divroet qui les diffusera auprès des participants.

Le vainqueur des groupes « complets » est proclamé **bagad Champion Divroet.**

Article 12. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 13. Suivant le nombre et la nature des groupes participants, BAS Divroet se réserve le droit d'ouvrir deux catégories distinctes « complets » et « incomplets ». Elle se réserve dans le cas contraire le droit d'attribuer des prix spéciaux.

Article 14. Le non-respect du règlement vaut disqualification du bagad.

Article 15. BAS Divroet se réserve le droit d'enregistrer le concours, d'en conserver les supports pour ses archives, d'en assurer une diffusion ultérieure.